

# La Bourse prend un coup de jeunes

**PLACEMENTS** Le marché des actions a attiré des dizaines de milliers de particuliers depuis mars, après la chute des cours liée à la crise du Covid-19

**U**n afflux d'actionnaires individuels jamais vu depuis des années. Plus de 150 000 nouveaux petits porteurs ont acheté des actions françaises en mars, dans le sillage de la chute du CAC 40 de fin février à mi-mars, selon une étude de l'Autorité des marchés financiers (AMF). « La tendance s'est poursuivie en avril et en mai », observe Claire Castanet, directrice des relations avec les épargnants à l'AMF. « Notre nombre d'ouvertures de compte de Bourse a été multiplié par six en mars, par quatre en avril et par deux en mai par rapport à la moyenne des quatorze mois précédant le confinement », témoigne Julien Schahl, responsable placements et épargne de la banque en ligne ING.



Les nouveaux investisseurs ont dix à quinze ans de moins et placent des montants plus faibles que leurs aînés.

TEMPURA/GETTY IMAGES

Qui sont ces nouveaux actionnaires individuels ? Plus jeunes de dix à quinze ans que les investisseurs habituels, ils ont investi des montants plus faibles que leurs aînés. « Les clients de notre offre Bourse détiennent un portefeuille moyen de 50 000 euros et sont

âgés de 48 ans en moyenne, constate Grégory Guermonprez, directeur de Fortuneo. Nos nouveaux clients ont en moyenne 38 ans et investi 8 000 euros. »

Ces novices ont-ils les bons réflexes ? Pas sûr, alors qu'ils ne détiennent que 2,8 positions en

moyenne en portefeuille contre 3,8 pour les investisseurs historiques, selon l'AMF. Un manque criant de diversification qui va à l'encontre du bon sens. « Quand on n'investit que sur un seul secteur ou une seule entreprise, on est à la merci d'un trou d'air, avertit Claire Castanet.

Pour diversifier, on peut acheter des titres d'entreprises de petite, moyenne ou grande tailles, appartenant à différents secteurs, situées dans des zones géographiques distinctes. » « Les épargnants qui ne se sentent pas armés pour faire leur propre sélection peuvent se tourner vers les fonds communs de placement ou les fonds indiciels », complète Julien Schahl. Juste avant d'acheter un titre, « il faut se fixer un objectif de vente et une limite de perte maximale » précise Grégory Guermonprez. Cela suppose « d'apprendre à bien connaître sa tolérance au risque et aux fluctuations de marché », relève Claire Castanet. ●

OLIVIER BRUNET

## Louis Albert, directeur général de la société de gestion IDAM et gérant du fonds IDAM Small France

### « Il faut privilégier les leaders »

#### Quelles sont les attentes des investisseurs ?

La question qui se pose est de savoir quand nous réatteindrons le niveau d'activité quitté en 2019. Personne n'est aujourd'hui en mesure de le savoir, il reste encore de nombreuses inconnues. Nous avons cependant une certitude : chaque secteur sortira de manière très différente de la crise.

#### Les marchés semblent avoir oublié la crise sanitaire...

Les politiques monétaires ultra-accommodantes des grandes banques centrales permettent aux investisseurs de se projeter au-delà des effets de la crise à court terme, de se tourner vers les anticipations de retour à une activité normale. Il en résulte une remontée des cours de Bourse plus rapide que la récupération des points de PIB perdus pendant le confinement.

#### Quels titres sortiront gagnants de la crise ?

Il faut se montrer très sélectif et ne pas mettre tous ses œufs dans

#### INTERVIEW



**« Mieux vaut se montrer sélectif et ne pas mettre ses œufs dans le même panier »**

le même panier. Il est judicieux d'avoir un portefeuille de titres composé de deux poches distinctes. La première constituée de sociétés dites « value » qui ont subi des

baisses importantes de leur cours de Bourse et qui présentent donc un cours d'achat intéressant pour un investissement long terme, comme Renault ou le constructeur de maisons individuelles Hexaom ; la seconde composée de sociétés dites « de qualité », dont les performances économiques sont moins sensibles à la conjoncture et dont les cours de Bourse seront donc moins volatils, telles qu'Ubisoft ou l'équipementier 5G Ekinops.

#### Comment identifier ces valeurs ?

Leur activité est-elle résiliente ? Sont-elles exposées à un changement structurel de comportement des agents économiques ? Pour faire un bon investissement, il faut privilégier les leaders dans leur domaine, ayant à leur tête un management qui a fait ses preuves, disposant d'une structure de bilan solide qui leur permettra de racheter des plus petits ou des plus faibles qu'eux, à l'image de GL Events ou de Kaufman & Broad. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR O.B.

## PEA, compte-titres : quel compte choisir pour investir ?

**DEPUIS MARS**, les comptes de Bourse en ligne ouverts en France sont pour moitié des plans d'épargne en actions (PEA) et pour l'autre des comptes-titres. Qui a raison ? « La force du PEA réside dans sa fiscalité », observe Christine Valence-Sourdille, ingénieur patrimonial chez BNP Paribas Banque privée. C'est une enveloppe de capitalisation à l'intérieur de laquelle dividendes et plus-values sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux dès lors qu'aucun retrait n'est effectué. » En cas de sortie après cinq ans de détention, seuls les prélèvements sociaux (17,2 %) sont dus, sans impôt sur le revenu.

Un régime de faveur contrebalancé par un cadre réglementaire strict. À commencer par la limite de versements, fixée à 150 000 euros pour le PEA

classique. « Contrairement au PEA qui est soumis à certaines contraintes, le compte-titres peut faire preuve d'une certaine souplesse de fonctionnement, détaille Christine Valence-Sourdille. Il peut être joint, indivis après une succession, démembré pour des opérations patrimoniales. Il peut même être ouvert au nom d'un enfant mineur. » Le tout sans limite de montant. Last but not least, le compte-titres peut loger tous types de titres, dont des actions américaines par exemple, là où le PEA est circonscrit aux actions européennes et fonds investis à 75 % dans ces mêmes valeurs. Alors, PEA ou compte-titres ? « On aurait tort d'opposer PEA et compte-titres : chacun a son utilité particulière », conclut Christine Valence-Sourdille. ● o.b.